

CONSEILS
RÉGIONAUX
DE LA FTQ :
NOUVEAU
DÉPLIANT
DISPONIBLE !
PAGE 6



Un franc succès pour le Colloque FTQ sur l'assurance médicaments



ERIC DEMERS

La FTQ à la Grande Marche pour le climat
PAGE 3



Le fondateur du Monde ouvrier, Gustave Francq, honoré
PAGE 5



MICHEL CHARTRAND

Place aux jeunes !
PAGE 5



Plus de 400 personnes ont assisté au Colloque sur les régimes privés et public d'assurance médicaments qui s'est tenu à Laval les 13 et 14 novembre dernier. La présence massive des militants et des militantes et leur très forte participation dans les ateliers témoignent de l'importance de cet enjeu. Rappelons que ce colloque découle d'une résolution adoptée en 2016 lors du 31^e Congrès de la FTQ.

En ouverture, le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, a rappelé le rôle historique qu'a joué la centrale dans tous les combats en santé: pour un régime public d'assurance maladie, contre toute tentative de le privatiser, pour de bonnes conditions de travail, contre des réformes néfastes dans le réseau.

«Aujourd'hui, on prend le taureau par les cornes pour définir la forme que devra prendre le régime public et universel d'assurance médicaments. Quels en seront les principes fondateurs? Comment sera-t-il financé? Quel sera le rôle de l'assurance privée?», a-t-il lancé devant une salle pleine à craquer.



PHOTOS ERIC DEMERS

PAGE 10

ÉQUITÉ SALARIALE AU FÉDÉRAL

Le fruit de plusieurs années de militantisme

Plus de vingt après l'adoption d'une loi sur l'équité salariale au Québec et près de quinze ans après la parution du rapport Bilson, le gouvernement fédéral a annoncé, le 29 octobre dernier, le dépôt du projet de loi C-86 qui vise l'instauration d'une loi proactive sur l'équité salariale dans les secteurs public et privé de compétence fédérale.

PAGE 3

BOMBARDIER

Retour sur les 2 500 emplois éliminés au Québec et l'avenir du programme CRJ

Le 8 novembre dernier, on apprenait que Bombardier allait éliminer 2 500 emplois de sa filiale aérospatiale d'ici 12 à 18 mois et que la direction s'interrogeait sur l'avenir du programme d'avions régionaux (CRJ), dont l'assemblage se fait à Mirabel.

PAGE 4

Une langue commune au travail

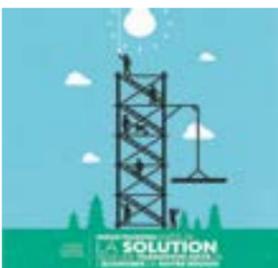
Avec l'arrivée du nouveau gouvernement de la CAQ, le service de la francisation de la FTQ souhaite remettre à l'avant-scène et préciser certaines de ses revendications. Le contexte économique actuel (pénurie de la main-d'œuvre – embauche de personnes issues de l'immigration) nous plonge dans le débat de la francisation en montrant l'importance d'une langue commune dans nos milieux de travail.

PAGE 5



LAGAMME.MU

Des musiciens haut de gamme
PAGE 4



UPPERKUT

Tournée régionale sur la transition juste
PAGE 6



MATHILDE CING-MARS

Les cartes de Noël du Collectif pour un Québec sans pauvreté
PAGE 7

Grève illimitée à la Résidence des Bâisseurs de Matane



Les salariés et salariées de la Résidence des Bâisseurs de Matane, membres de l'Union des employés et employées de service, section locale 800 (UES 800), ont déclenché une grève générale illimitée le 13 novembre dernier.

À la suite d'un mandat de grève de 84% obtenu le 18 octobre dernier, le syndicat a envoyé un avis de grève, le 24 octobre, à l'employeur, au ministère du Travail et au Tribunal administratif du travail. Puisque cet employeur est régi par le Décret 1163-2017 obligeant les parties à maintenir les services essentiels durant la grève, les parties ont entamé une négociation sur lesdits services. Après mésentente, la division des services essentiels du Tribunal administratif du travail a tranché la question dans un jugement

rendu le 7 novembre dernier (CQ-2018-5965) en donnant raison à l'UES 800, notamment quant à la suffisance de la liste des services essentiels invoqués, dont 10% du temps de travail dévolu à l'exercice de la grève.

Les travailleurs et travailleuses reprochent à l'employeur son absence de volonté réelle de négocier la convention collective échue depuis le 15 février 2018. Le comité de négociation syndical a essuyé des refus systématiques à toutes demandes normatives et monétaires, et ce,

dans un contexte d'intimidation. Les travailleurs et travailleuses dénoncent de façon plus globale les salaires insuffisants, le manque de reconnaissance de l'employeur, la surcharge de travail imposée par le contexte de pénurie de personnel et la mauvaise ambiance de travail.

Ils revendiquent une augmentation de salaire, pour en arriver à un salaire minimum de 15\$ l'heure pour les préposés aux bénéficiaires qui gagnent actuellement entre 12 et 13\$ l'heure. Ils veulent obtenir une 4^e semaine de vacances après 5 ans et obtenir pour une première fois des congés de maladie. Souhaitons du courage à ces salariés et salariées qui sont prêts à braver le froid afin d'améliorer leurs conditions de travail. ■

LE MO
LE MONDE OUVRIER

Journal de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

Président
Daniel Boyer

Secrétaire général
Serge Cadieux

565, boul. Crémazie Est
Bureau 12100
Montréal
Québec H2M 2W3

Téléphone
514 383-8000

Télécopie
514 383-8038

info@ftq.qc.ca
ftq.qc.ca

Rédactrice en chef
Isabelle Gareau

Collaboration
Monique Audet; Jean-Paul Thomin; Guillaume Valois (AIMTA); Virginie Larivière (Collectif pour un Québec sans pauvreté); Richard St-Onge (CRFTQQA); Philippe Lapointe (FTQ-Construction); Éric N. Duhaime, Jonathan Ramacieri (IREC), Clairandrée Cauchy (MÉTALLOS); Louis Larivière (RSR); Lisa Djevahirdjian, Éliane Scofield (SCFP); Magali Giroux (STTP); Stéphane Lacroix (TEAMSTERS); Geneviève Grenier (TUAC 500); Cynthia Gagnier (UES 800); Marie-Andrée L'Heureux (UNIFOR); Serge Beaulieu, Diane Bélanger, Denise Cameron, Gilles Chapadeau, Josée Daoust, Eric Demers, Gilles Grondin, Annie Landry, Dino Lemay, Jean Laverdière, Colin L'Ériger, Maxime Lousseize, Jessica Olivier-Nault, Catherine Veillette, FTQ.

Conception graphique
Anne Brissette

Illustrations
Mathilde Cinq-Mars, Upperkut.

Photos
Charity Challenge, Michel Chartrand, Eric Demers, Isabelle Gareau, Magali Giroux, La Ferme Moore, lagamme.mu, Daniel Mallette, Alexis Roy, Guillaume Valois.

Abonnement et changement d'adresse
mondeouvrier@ftq.qc.ca

Tirage
35000 exemplaires

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Imprimé sur du papier fabriqué par les travailleurs et travailleuses de la section locale 174 du syndicat Unifor à Saint-Jérôme.

Expédié par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Transcontinental.

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0700-8783

Postes Canada : retour forcé au travail

Au moment de mettre sous presse, le projet de loi spéciale forçant le retour au travail des postiers et postières en grève depuis cinq semaines à travers le pays venait d'être adopté par le Sénat.

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (STTP) examine toutes les options pour contester la loi de retour au travail.

«Les travailleurs et travailleuses des postes sont consternés et scandalisés, et avec raison, a déclaré le président national du STTP, Mike Palecek.

Cette loi enfreint notre droit à la libre négociation collective, qui est pourtant garanti par la Charte canadienne des droits et libertés.»

La présidente de la section montréalaise du STTP, Lyse-Lyne Gélinau, accuse Postes Canada d'avoir fait traîner les choses pendant des mois rappelant que cette loi, à l'instar de celle adoptée par en 2011 par le gouvernement Harper, est inconstitutionnelle.

Le STTP vous remercie de votre appui!

Vous avez été nombreux et nombreuses à témoigner votre soutien



sur les lignes de piquetage et dans les médias. Le STTP, qui entend bien poursuivre la lutte pour de meilleures conditions de travail pour ses membres, vous remercie. ■

«CELA EST D'AUTANT PLUS INDÉCENT QUE LE DROIT DE GRÈVE EST RECONNU PAR LA COUR SUPRÊME DU CANADA. CE PROJET DE LOI SPÉCIALE ENTRAVE UN DROIT RECONNU ET PROTÉGÉ PAR LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS ET PAR LA CONSTITUTION. EN AUCUN CAS, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES CANADIENS ET CANADIENNES N'ONT ÉTÉ MENACÉES PAR LE CHOIX LÉGITIME DU SYNDICAT D'USER DE MOYENS DE PRESSION POUR FAIRE ABOUTIR LA NÉGOCIATION. EN AGISSANT DE LA SORTE, LE GOUVERNEMENT TRUDEAU SE FAIT COMPLICE DE LA STRATÉGIE DE NÉGOCIATION DE POSTES CANADA QUI EST JUSTEMENT DE NE PAS NÉGOCIER.»
— Daniel Boyer, président de la FTQ

Blitz de négociations chez ABI

Des centaines de lockouts de l'aluminerie ABI et de militantes et militants syndicaux de partout, membres du Syndicat des métallos, mais aussi de plusieurs syndicats affiliés FTQ, ont convergé le 28 novembre dernier vers le siège social d'Hydro-Québec pour dénoncer le lockout chez ABI et les contrats d'électricité entre le gouvernement, Hydro-Québec et l'aluminerie.

«Un lockout n'est pas un ouragan ou un tsunami. C'est une décision consciente prise par l'employeur. Il n'y a pas de raison pour que les

Québécois aient à payer pour le lockout des multinationales de l'aluminium», a fait valoir le directeur québécois des Métallos, Alain Croteau.

Le lockout à l'aluminerie de Bécancour perdure depuis le 11 janvier 2018, soit 11 mois maintenant. Chaque jour de lockout coûte environ 600 000\$ à Hydro-Québec parce que l'aluminerie, propriété d'Alcoa et de Rio Tinto, a invoqué la clause de «force majeure» ou «Act of God» pour ne pas avoir à payer tout le bloc d'électricité qui lui est réservé.

Au moment de mettre sous presse, un blitz de négociations était en cours, en présence d'un conseil de médiation nommé par le nouveau ministre du Travail, Jean Boulet, et présidé par l'ancien premier ministre Lucien Bouchard.

Si les parties n'arrivaient pas à s'entendre avant le début décembre, le conseil de médiation devrait formuler une proposition de règlement, qui serait ensuite soumise aux parties, soit aux directions d'Alcoa et de Rio Tinto ainsi qu'à la section locale 9700 des Métallos. ■

FORCE, SOLIDARITÉ, RESPECT

Assemblée annuelle des Métallos



Réunis pour leur 54^e assemblée annuelle, à la fin novembre, à La Malbaie, les Métallos ont discuté notamment de l'accord de libre-échange nord-américain, réitérant leur opposition à toute ratification tant que les tarifs sur l'acier et l'aluminium ne seront pas levés.

L'ancien conseiller politique de plusieurs premiers ministres, auteur et professeur John Parisella a d'ailleurs prononcé une conférence sur le sujet.

Les participants et participantes ont aussi pu entendre la politologue et chroniqueuse Josée Legault présenter le nouveau paysage politique québécois au lendemain des élections.

Une vague de solidarité a aussi déferlé pour les lockoutés d'ABI, qui entament leur onzième mois de lockout. ■



La FTQ à la Grande Marche pour le climat

La FTQ et plusieurs de ses syndicats affiliés ont pris part, le 10 novembre dernier, à la Grande Marche pour le climat afin de lancer un message clair à nos gouvernements qu'il est temps de faire davantage pour sauver la planète.

« Les décideurs doivent prendre acte de l'urgence de la situation et proposer des mesures sérieuses de réduction des gaz à effet de serre. Les changements climatiques sont un fait réel et nous ne pouvons faire semblant que ça n'existe pas. Il n'y a pas de petit geste, toute action pour réduire les émissions de gaz à effet de serre doit être envisagée, le temps joue contre nous. Cette action doit aussi s'accompagner d'un plan de transition juste pour les travailleurs et travailleuses du Québec », a déclaré le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux. ■



PHOTOS ERIC DEMERS

ÉQUITÉ SALARIALE AU FÉDÉRAL

Le fruit de plusieurs années de militantisme

SUITE DE LA UNE

À l'image de ce qui se fait au Québec, dans un régime proactif pour les secteurs sous réglementation fédérale, les plaintes ne seront plus à la base du redressement des disparités salariales. Ce sont les employeurs qui auront la responsabilité d'identifier les écarts discriminatoires et d'y remédier. C'est une approche systématique qui permet de répondre plus efficacement à un problème systémique, assurant ainsi à davantage de personnes une rémunération juste, équitable et non discriminatoire.

Ce projet de loi est le fruit de plusieurs années de militantisme et d'efforts coordonnés des organisations féministes et des syndicats de partout au Canada. Comme le rappelait la vice-présidente représentant les femmes à la FTQ, Louise Michaud : « Il était plus que temps que le fédéral

agisse concrètement pour mettre fin à cette injustice que subissent les femmes. Le processus semble rigoureux et l'intention semble être là pour qu'on se dirige enfin dans la bonne direction. »

Une fois en vigueur, le projet loi C-86 prévoit que les employeurs de compétence fédérale qui embauchent dix personnes salariées ou plus seront tenus d'établir un plan d'équité salariale permettant de faire une analyse structurée de leurs pratiques salariales, d'identifier les discriminations salariales basées sur le sexe, d'exposer les résultats et de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin d'assurer que les catégories d'emploi à prédominance féminine reçoivent une rémunération égale pour un travail équivalent. Le plan d'équité salariale devra s'appliquer autant pour les travailleuses et travailleurs occasionnels, temporaires, saisonniers,

temps partiel que ceux et celles à temps plein. Le projet de loi prévoit de plus la participation des syndicats au processus d'élaboration du plan et au maintien des programmes d'équité salariale, ainsi que des mesures de rétroactivité lors des exercices de maintien.

Cependant, la FTQ déplore que les femmes aient encore à attendre si longtemps. Le législateur prévoit un an pour la rédaction des règlements, il laisse ensuite trois ans aux employeurs pour élaborer les programmes, et jusqu'à cinq ans pour verser les correctifs de façon échelonnée. Cela signifie que les personnes discriminées pourraient avoir à attendre jusqu'en 2027 pour recevoir des ajustements!

Un commissaire à l'équité salariale de la Commission canadienne des droits de la personne sera responsable de la mise en application de la loi et de nouveaux

arbitres possédant des compétences en matière d'équité salariale seront nommés au Tribunal canadien des droits de la personne afin de permettre aux travailleuses et travailleurs de faire appel des décisions ou ordonnances du Commissaire à l'équité salariale au besoin. « La nomination d'un commissaire à l'équité salariale est une bonne nouvelle et permettra une certaine reddition de compte au processus. Le diable est dans les détails, mais surtout dans l'application, il faut donc s'assurer que le commissaire disposera de toutes les ressources nécessaires pour effectuer son travail », d'ajouter le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux.

La FTQ travaille de concert avec le Congrès du travail du Canada (CTC) sur une stratégie coordonnée permettant d'améliorer le projet de loi. Signez la pétition du CTC : www.fautquecabouge.ca. ■

ÉDITORIAL



ISABELLE GAREAU

Crise des médias : il faut agir... plus !

Cela fait couler beaucoup d'encre depuis un certain temps : les médias, particulièrement les médias écrits, sont en crise. Dans une note interne du gouvernement fédéral rendue publique récemment par *La Presse canadienne*, on y révélait que le nombre de quotidiens au pays est passé de 139 à 88 entre 2008 et 2018, et que le nombre de travailleurs et travailleuses dans l'industrie a chuté pour passer de 36 000 en 2006 à 24 000 en 2016. Les médias locaux et régionaux n'échappent pas à cette crise.

La principale cause de cette crise est la baisse des revenus publicitaires. Or, la publicité, c'est le nerf de la guerre. Depuis quelques années, une part importante des investissements en publicité est passée des médias traditionnels aux médias numériques tels que Facebook ou Google, créant un manque à gagner important qui met en danger la survie de plusieurs médias.

En effet, ces géants du Web accaparent aujourd'hui plus de 80% des revenus de la publicité numérique au Canada, et cela sans être taxés par les différents paliers de gouvernement. Et rappelons que ceux-ci ne produisent aucun contenu journalistique, se contentant de vampiriser les médias traditionnels, tout en empochant les revenus publicitaires sans que les médias et les journalistes ne récoltent ne serait-ce qu'un seul dollar de redevances.

Dans sa récente mise à jour économique, le gouvernement fédéral a annoncé une aide de 595 millions de dollars sur 5 ans pour soutenir les médias écrits sous la forme de crédits d'impôt sur les coûts de main-d'œuvre, les abonnements Web et les dons de bienfaisance aux médias à but non lucratif. C'est bien, mais ce n'est pas assez ! Il faut réfléchir à une solution à plus long terme pour s'assurer de la survie des médias traditionnels, des salles de rédaction, des emplois de journalistes.

Par exemple, Ottawa aurait pu prévoir des mesures pour forcer les géants du Web à payer des redevances aux médias qui produisent du contenu journalistique et investir ces sommes dans le maintien et la croissance de la diversité de l'information.

Pour ajouter au débat, la FTQ a amorcé des consultations dans le but d'organiser une journée de réflexion avec ses syndicats affiliés sur la crise que traversent les médias d'information. Cela va permettre de faire le portrait de la crise, de poser des questions sur les difficultés vécues par le milieu et de proposer des pistes de solution.

Une presse en santé, c'est une démocratie en santé. Il ne se passe pas une semaine sans que l'on annonce des fermetures de journaux, des mises à pied dans les médias et les salles de nouvelles. Nous devons réagir!

Solidairement,

Le président, Daniel Boyer

Le secrétaire général, Serge Cadieux



GUILLAUME VALOIS

Le coordonnateur québécois de l'Association internationale des machinistes et des travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA) et vice-président de la FTQ, David Chartrand, en entrevue dans la foulée des dernières annonces entourant l'avenir du programme d'avions régionaux (CRJ).

BOMBARDIER

Retour sur les 2 500 emplois éliminés au Québec et l'avenir du programme CRJ

SUITE DE LA UNE

« Nous avons été frustrés et profondément déçus de l'annonce et de la façon dont elle a été communiquée, déplore le coordonnateur québécois de l'Association internationale des machinistes et des travailleuses de l'aérospatiale (AIMTA) et vice-président de la FTQ, David Chartrand. On se retrouve actuellement avec plus de 15 000 employés qui se demandent s'ils sont à la veille de perdre leur travail à l'approche des Fêtes. Il est difficile de trouver du sens à tout ça puisque l'aérospatiale connaît une forte hausse de ses activités au Québec. »

Invitée à une réunion d'urgence, convoquée le 12 novembre par le ministre de l'Économie Pierre Fitzgibbon, l'AIMTA a proposé d'agir rapidement pour aider à la relocalisation des travailleuses et des travailleurs qui seront touchés.

« Nous avons d'abord proposé qu'un comité d'urgence soit affecté au recensement des besoins dans l'industrie aérospatiale. Nous voulons une banque de données afin d'être en mesure de réagir dès que les premières mises à

pied auront lieu, explique David Chartrand. Ensuite, nous avons souligné l'importance de mobiliser des ressources pour la formation des travailleuses et des travailleurs qui auront besoin de qualifications supplémentaires pour se trouver un nouvel emploi. »

En parallèle de ses démarches auprès du gouvernement et de l'écosystème aérospatial, le syndicat continuera à s'impliquer pour relocaliser un maximum de personnes chez Bombardier.

« Pour assurer une certaine stabilité des conditions de vie et des conditions de travail de ceux qui verront leur poste aboli, notre priorité est de tenter de les replacer dans d'autres départements, soutient le président de la section locale 712 de l'AIMTA, Yvon Paiement. C'est important pour nous de demeurer proactif jusqu'à ce que le dernier travailleur affecté se soit trouvé un emploi. »

D'ici 10 ans, il est prévu que 31 681 postes seront à combler en aérospatiale au Québec.

Avenir des avions régionaux CRJ

L'AIMTA compte faire tout son possible pour assurer la viabilité du programme CRJ

au Québec et ainsi conserver le millier d'emplois directs qui y sont rattachés. « Lors de la rencontre du 12 novembre, j'avais exprimé au ministre de l'Économie nos inquiétudes quant à l'avenir du programme. Notre expertise est reconnue mondialement dans le domaine des avions régionaux et nous devons la conserver pour protéger des emplois et espérer en créer de nouveaux. Avec plus d'une soixantaine de compagnies aériennes qui compte des CRJ parmi leur flotte et compte tenu de l'estimation des besoins, il est évident que le programme CRJ a encore sa place », estime David Chartrand.

Le 16 novembre, le gouvernement du Québec a évoqué la possibilité d'investir dans un partenariat pour maintenir les emplois et le programme du CRJ. « Nous sommes d'accord avec une implication de Québec pour la survie du programme CRJ et son développement, mais pas n'importe comment. Par exemple, il faut que ça puisse maintenir, voire créer des emplois; que ça engage des retombés pour l'économie du Québec et que ça profite à l'ensemble de notre industrie », explique David Chartrand. ■

Les visages de l'entraide syndicale

La FTQ s'implique depuis plus de 35 ans dans le développement du réseau des délégués sociaux et déléguées sociales. Aujourd'hui, on y compte plus de 3000 personnes actives dans tous nos syndicats affiliés et conseils régionaux. Le réseau répond à de multiples besoins des membres : problèmes reliés à l'organisation du travail, problèmes personnels (toxicomanie, famille, etc.), problèmes nécessitant un mode d'intervention de crise (menace de suicide, dépression chronique). À l'intérieur de chacune des publications du *Monde ouvrier*, nous vous présenterons deux de ces généreuses personnes.



« Je suis devenu délégué social pour aider directement les membres de notre section locale. »

— Youssef Sekkouri



« Je suis devenue déléguée sociale pour pouvoir aider et accompagner mes collègues dans les épreuves qu'ils vivent et leur apporter un peu de douceur dans leur vie. »

— Sylvie Rose

PHOTOS ERIC DEMEVS

Avez-vous réservé vos musiciens et musiciennes pour les festivités?

Le temps des fêtes approche à grands pas et il est encore temps de réserver vos musiciens et musiciennes pour vos événements à venir!

Que vous organisiez un party de bureau, une fête privée ou un cocktail, **lagamme.mu** est en mesure

de vous recommander des musiciennes et musiciens professionnels de tous les styles, à juste coût, qui

sauront assurer une excellente ambiance à votre événement et qui charmeront vos invités.

En faisant appel à la coopérative de solidarité à but non lucratif, vous soutenez directement les musiciennes et musiciens professionnels du Québec en leur assurant des conditions de travail qui respectent leur juste valeur en plus de contribuer à l'économie sociale d'ici.

Trouvez le musicien parfait ou la musicienne parfaite pour votre événement! Contactez **lagamme.mu** par téléphone (514 842-6795 ou 1 844 524-2663) ou par courriel (**info@lagamme.mu**). ■



Bravo à l'équipe des KilimandjHéros TUAC 500

En 2017, Geneviève Grenier, responsable de la formation syndicale à la section locale 500 du syndicat des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC 500), a eu une idée folle!

Amasser 25 000 \$ pour la Société de leucémie et lymphome du Canada (SLLC), puis se rendre en Afrique afin de gravir le Kilimandjaro. Sa folie a été contagieuse, car elle a réussi à embarquer trois de ses collègues dans ce projet audacieux. L'équipe a ensuite demandé à Noémie

Bourgouin, fille d'un de leurs collègues et survivante qui a combattu avec courage la leucémie lymphoblastique aiguë alors qu'elle était âgée d'à peine 18 ans, de devenir leur ambassadrice.

Leurs efforts ont abouti, le 12 octobre dernier, au parc national du Kilimandjaro à 2 100 mètres à Lemosho Gate où l'équipe a rencontré les guides et les porteurs qui allaient les accompagner.

Durant ce défi de 9 jours, les journées d'expédition

comptaient entre 5 à 7 heures de marche dans des paysages africains grandioses. « Cette expérience magique et indescriptible restera à jamais gravée dans nos cœurs. À l'arrivée, un sentiment d'accomplissement a effacé tous nos maux, malaises et petites blessures de cette incroyable aventure! », raconte l'équipe.

L'équipe des KilimandjHéros des TUAC 500 tient à remercier tous les partenaires et collaborateurs pour leur

immense générosité et soutien tout au long de cette année de collectes de fonds et de préparation.

En effet, plusieurs collectes de fonds ont été faites pour parvenir à remettre la somme espérée à la SLLC. Des ventes de bracelets, de chocolats et de bonbons, de plantes et d'items à l'effigie de la SLLC se sont tenues tout au long de l'année. Tirages, emballages chez les partenaires épiciers et épiluchette de blé d'Inde ont également tenu l'équipe bien occupée. ■



Le sommet fut atteint après plus de dix heures de marche au froid dans une montée qui débuta la nuit précédente. Sur la photo, Lucia Albino-Munguia, représentante syndicale, Geneviève Grenier, responsable de la formation syndicale, et Virginie Lemay-Sauvé, représentante syndicale au service de SST.

CHARITY CHALLENGE

« Place aux jeunes ! » : salle comble à la Journée de consultation jeunesse du SCFP-Québec

Les 15 et 16 novembre dernier, plus de 130 personnes ont répondu à l'invitation du Comité des jeunes du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) en prenant part à la toute première Journée de consultation jeunesse.

« Nous sommes ravis de la réponse des sections locales. La relève, elle est là ! Elle est intéressée par le syndicalisme et elle croit sincèrement qu'en travaillant sur l'amélioration de nos conditions de travail, nous améliorons celles de l'ensemble des Québécois et Québécoises. C'est motivant ! », soutient la présidente du Comité des jeunes du SCFP-Québec, Marie-Hélène Nadeau. Parmi les invités, soulignons la présence

de Dalia Gesualdi-Fecteau, professeure au département des sciences juridiques à l'Université du Québec à Montréal, qui est venue discuter de clauses de disparité.

Autre invitée passionnante, Marie-Dominique Giguère, directrice générale par intérim de Projet Montréal, qui a entretenu les convives sur l'importance pour les jeunes de prendre

leur place dans nos institutions. « Le syndicalisme doit constamment se redéfinir au fur et à mesure que de nouvelles générations se joignent à ses rangs », explique le président du SCFP-Québec, Denis Bolduc. « Cette Journée est une occasion en or pour renforcer la conversation entre nous et entre les différentes générations. Place aux jeunes ! », ajoute-t-il.

Vincent Leclair, secrétaire général au Conseil régional FTQ Montréal métropolitain, Marie-Dominique Giguère, directrice générale par intérim de Projet Montréal, et Sophia Rossi, présidente sortante du Jeune Barreau de Montréal, ont partagé leur parcours au cœur d'institutions québécoises. Ce panel a donné lieu à des échanges ponctués de

conseils pertinents pour les jeunes militantes et militants présents. Philippe Lapointe et Eric Demers, respectivement conseiller aux communications à la FTQ-Construction et conseiller aux communications à la FTQ, ont participé à une table ronde visant à mieux outiller les membres dans leurs campagnes. Les deux conférenciers ont fait

part des différentes problématiques et des opportunités pour mobiliser et stimuler l'engagement au sein de nos organisations. La journée s'est terminée en beauté avec un spectacle-surprise de l'humoriste Matthieu Pepper. Le Comité des jeunes du SCFP-Québec tient à remercier tous ses commanditaires, invités d'honneur et participants et participantes. Une expérience qui sera définitivement à renouveler rapidement ! ■

EN PLUS D'ÊTRE UNE EXCELLENTE OCCASION DE RÉSEAUTAGE ENTRE JEUNES, LA JOURNÉE DE CONSULTATION A ÉGALEMENT ÉTÉ L'OCCASION POUR LES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES D'ÉCHANGER AVEC LES DIRIGEANTS DU SCFP-QUÉBEC, DONT DENIS BOLDUC, BENOIT BOUCHARD, CHARLES FLEURY QUI ONT PRÉSENTÉ LEUR PARCOURS ET EXPLIQUÉ LEUR TRAVAIL AU SEIN DE L'ORGANISATION SYNDICALE.



MICHEL CHARTRAND

Une langue commune au travail

SUITE DE LA UNE

Les avantages d'une langue commune au travail sont nombreux : organisation du travail plus efficace ; meilleures communications entre les travailleurs et travailleuses ; milieux de travail plus sécuritaires ; etc.

Pour la FTQ, l'intégration d'une démarche de francisation dans tous les milieux de travail, du plus petit au plus grand, devrait aller de soi. Pour ce faire, il

faut exiger non seulement une analyse de la situation linguistique dans toutes les entreprises, mais aussi voir à apporter, s'il y a lieu, les correctifs qui s'imposent. La présence de comités de francisation devrait aussi être ajustée à un seuil de 50 employés, au lieu du 100 actuellement en vigueur.

D'autres revendications de la FTQ demeurent d'actualité. Que ce soit l'application de la Charte de la langue française aux employés et employées

de juridiction fédérale, l'adoption de politiques linguistiques dans tous les organismes de l'Administration publique, incluant les cégeps et les universités.

Le rapport de la CAQ Une langue commune à tous et pour tous

À l'automne 2016, après plusieurs consultations, la députée de la circonscription d'Iberville, Claire Samson, a rédigé un rapport sur la question. Ce

rapport, jugé comme la politique officielle de la CAQ, proposait diverses mesures pour redonner à la langue française une vigueur dans la société québécoise. On souhaitait que soit lancée une Politique nationale de francisation qui ferait de l'enseignement du français aux personnes immigrantes adultes une mission prioritaire de l'État. Conséquemment, on y précise que : « La connaissance du français au Québec doit s'élever au statut de droit

pour les immigrants et de devoir pour l'État ».

Le rapport ambitionne, entre autres, une meilleure coordination dans l'offre de service du gouvernement en matière de francisation des personnes immigrantes, ce que suggérerait aussi la Vérificatrice générale l'année dernière. Or, le rapport précise que cette meilleure coordination devrait passer par la création d'un ministère de l'Immigration et de la Francisation.

Cette création ne s'est malheureusement pas

concrétisée lors de la formation du dernier Conseil des ministres et l'absence de M^{me} Samson au Conseil des ministres fait jaser. Le chroniqueur du *Devoir*, Michel David, semble d'ailleurs inquiet à ce propos : « Ce sont les intentions du nouveau gouvernement en matière de langue, dont M^{me} Roy est également la ministre responsable, qui suscitent des interrogations. M^{me} Samson aurait sans doute tenu à ce que les recommandations de son rapport soient appliquées intégralement. Lui survivront-elles ou sa mise à l'écart est-elle aussi une façon de les assouplir ? »¹.

Une question pertinente lorsqu'on connaît tout le travail que nous avons à réaliser pour l'avenir du français au Québec. Comme toujours, la FTQ sera attentive aux actions gouvernementales en matière de francisation. On surveillera aussi de très près les autres recommandations de ce rapport comme la nomination par l'Assemblée nationale d'un Commissaire de la langue française ou bien la réalisation de gestes pour clarifier la mission de l'OQLF en lui octroyant, notamment, des moyens financiers adéquats pour exercer sa mission.

Des actions souhaitées par la FTQ afin que le Québec conserve son visage français. ■

Le fondateur du *Monde ouvrier*, Gustave Francq, honoré

Le 9 juillet dernier, une plaque commémorative en l'honneur de Gustave Francq a été installée à l'entrée de l'Édifice de la FTQ sur le boulevard Crémazie à Montréal par Patrimoine Canada afin de reconnaître et de saluer l'apport significatif de cet homme sur le syndicalisme québécois.

Typographe et imprimeur de profession, militant syndicaliste chevronné, Gustave Francq était un homme de gauche haut en couleur et bien connu pour ses coups de gueule légendaires. Né à Bruxelles, en Belgique, en 1871, il immigra au Québec à l'âge de 15 ans et fonda le journal *Le Monde ouvrier* en 1916. Il occupa très tôt

une place importante dans le paysage syndical québécois, dans lequel il restera actif jusqu'à sa mort en 1952 à l'âge de 80 ans.

Son implication dans le monde syndical débuta alors qu'il devint membre de l'Union internationale des typographes et se développa tout au long de sa vie. Il fut, entre autres, président de la section locale 145 de l'Union des typographes, secrétaire du Conseil des métiers et du travail de Montréal, président du comité exécutif du Québec du Congrès des métiers et du travail du Canada, premier secrétaire-trésorier de la nouvelle Fédération provinciale du travail du Québec (FPTQ),

ainsi que secrétaire général du Parti ouvrier.

Grand progressiste et social-démocrate, il contribua à la lutte pour l'adoption et l'amélioration de plusieurs lois ouvrières comme la loi sur les accidents du travail et celle sur le salaire minimum. Francq et *Le Monde ouvrier* font aussi partie du mouvement qui réclame le droit de vote des femmes (conquis en 1940), la journée de travail de huit heures, l'instruction publique gratuite et obligatoire, un ministère de l'Éducation (créé enfin en 1964), la nationalisation des services publics et bien d'autres réformes.

Gustave Francq fait désormais partie des quelque 600 personnalités historiques nationales désignées depuis la création de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1919. Pour en savoir plus, lisez la biographie écrite

par l'historien Éric Leroux, *Gustave Francq. Figure marquante du syndicalisme et précurseur de la FTQ* (VLB Éditeur, 2001). La FTQ a aussi publié, en 1991, une brochure de l'historien André Leblanc, *Gustave Francq. Un pionnier du mouvement syndical au Québec*. ■



ERIC DEMERS

1. Michel David, « Une femme et son rapport », *Le Devoir*, 20 octobre 2018.

Les conseils régionaux FTQ, qu'ossa donne?



Qu'est-ce qu'un conseil régional FTQ? À quoi ça sert? Qu'est-ce que ça mange en hiver?

C'est pour répondre à toutes ces questions et à bien d'autres que la FTQ vient de produire un tout nouveau dépliant, maintenant disponible en ligne ou sur commande.

Vous y trouverez toutes les raisons pour lesquelles il est indispensable pour les sections locales de s'affilier à son conseil régional. Parce que quotidiennement,

dans toutes les régions du Québec, par leurs actions, les conseils régionaux contribuent à l'amélioration du bien-être de leurs membres, de leurs syndicats affiliés et de la population. Les conseils régionaux développent des liens d'entraide et de solidarité dans chaque région du Québec.

Pour en savoir plus, vous pouvez commander le dépliant auprès du service de l'imprimerie de la FTQ (514 383-8404) ou le télécharger en ligne à <https://ftq.qc.ca/ftq-en-region/>.

En bref

- Offrir des formations complémentaires aux syndicats locaux sur des sujets d'intérêt pour les affiliés.
- Organiser de la représentation politique régionale et municipale.
- Faire de la représentation régionale et locale en matière de développement social et économique.
- Faire de la mobilisation en lien avec les campagnes de la FTQ, les relations intercentrales et les liens avec les groupes communautaires.
- Offrir une coordination du réseau des délégués sociaux et déléguées sociales ainsi que la formation et le perfectionnement qui s'y rattachent.
- Soutenir les sections locales lors de négociations, de grèves ou de luttes diverses.
- Favoriser l'échange d'information et de stratégies entre les sections locales.

La santé mentale au boulot

Les conseils régionaux de la FTQ coordonnent, à travers le Québec, le réseau des délégués sociaux et des déléguées sociales (DS). Ils offrent des formations, organisent des conférences et accompagnent les personnes qui traversent des périodes difficiles.

Le 25 septembre dernier, le Conseil régional FTQ Outaouais a tenu sa conférence annuelle du réseau des DS au domaine historique de la Ferme Moore.

Cette rencontre a permis, par des conférences et des échanges, à la cinquantaine de personnes participantes d'aborder un enjeu de l'heure : la santé mentale au travail.

Quatre problématiques que l'on retrouve dans les milieux de travail ont été abordées.

L'épuisement professionnel

Marc Thomas, coordonnateur du réseau des DS de la région Montréal métropolitain, a abordé la

question de l'épuisement professionnel. Il a sensibilisé les personnes présentes sur cette maladie du travail qui prend de plus en plus de place dans nos milieux ainsi que dans la société. Il a aussi souligné l'importance de réagir rapidement et de se doter d'outils d'intervention et de prévention.

L'apnée du sommeil

Roch Lalonde, inhalothérapeute de la clinique Thérapie CPAP Outaouais, a abordé les

troubles respiratoires du sommeil, dont l'apnée obstructive du sommeil. Que ce soit au niveau des syndromes, du dépistage, du traitement et du choix d'un appareil CPAP, il a fait le tour de ce que nous pouvons faire afin d'aider nos membres.

La stigmatisation

Laurence Caron, de l'Association québécoise pour la réadaptation professionnelle (AQRP), a abordé les différences entre santé mentale et troubles mentaux.

Afin de mieux mesurer les impacts de la stigmatisation en milieu de travail, il a témoigné de son parcours semé d'embûches et de la façon dont il s'en est sorti en allant chercher de l'aide. Un témoignage authentique et bouleversant.

La bipolarité

La dynamique Hélène Tessier, directrice générale de L'Apogée, a aiguillé les participants et participantes sur les différents services disponibles à L'Apogée. Gilles Deschênes a ensuite partagé sa réalité à composer avec la bipolarité dans ses occupations professionnelles et personnelles. Une présentation fortement appréciée de tous.

Le conseil remercie chaleureusement ses partenaires: la Caisse Desjardins des Travailleuses et Travailleurs unis, Le Fonds de solidarité FTQ et la FTQ.

Bravo à toute l'équipe! ■



LA FERME MOORE

TOURNÉE RÉGIONALE

« Nous faisons partie de la solution – pour une transition juste de l'économie de notre région »

En campagne pour une transition juste de l'économie, la FTQ a poursuivi sa tournée des régions amorcée en octobre dernier à Trois-Rivières, en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ et l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), en rencontrant les travailleurs et les travailleuses de la région du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine les 28 et 29 novembre dernier.

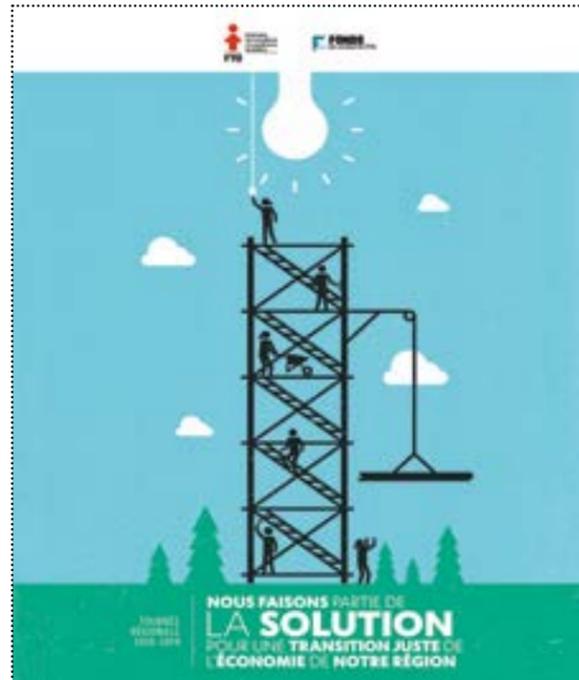
Ces rencontres se déroulent sous la forme de journées de réflexion et de formation. C'est l'occasion de faire le point sur les impacts de la transition vers une économie plus verte dans les différentes régions et de définir quelles sont les opportunités qui vont en découler pour

les travailleurs et les travailleuses. À chaque étape de la tournée, l'IREC en profite pour rendre public un portrait socioéconomique, permettant ainsi aux participants et participantes d'être bien au fait des enjeux régionaux en ce qui a trait à la transition énergétique. Taux de chômage, niveau de scolarité, revenu médian, structure économique, enjeux écologiques et solutions de transition juste sont quelques-uns des éléments discutés lors de ces rencontres.

La tournée va se poursuivre en 2019 dans toutes les régions du Québec. Il s'agit d'une tournée qui s'adresse à toutes les personnes qui s'intéressent au développement économique de sa région.

L'horaire de la tournée est disponible sur le site de la FTQ à <https://ftq.qc.ca/tournee-regionale-ftq-fonds>.

Vous pouvez vous inscrire en communiquant avec votre conseil régional. Il n'y a aucuns frais d'inscription. ■



UPPERKUT

Un conseil plus que jamais dans l'action et dans la mobilisation

Le Conseil régional FTQ Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec a tenu son congrès triennal à Amos les 17 et 18 septembre 2018, alors que la campagne électorale provinciale battait son plein. Le conseil régional avait préalablement fait parvenir à l'ensemble des partis politiques sa propre plateforme électorale, alliant les demandes

de la plateforme de la FTQ à ses demandes régionales. Seuls le Parti québécois et Québec solidaire ont pris le temps d'envoyer leurs réponses.

Ce congrès a été l'occasion de débattre des différentes options politiques, incluant les réponses des deux partis, mais aussi des défis qui attendent le conseil et de la mobilisa-

tion qui sera nécessaire afin d'y faire face. Deux priorités ont été retenues par les membres délégués, soit l'accès à des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et l'importance de prioriser le dossier de la santé afin d'assurer l'accessibilité et la qualité des services aux citoyens et citoyennes.

Le congrès était également l'occasion de souligner le départ à la retraite en le remerciant pour toutes ses années où il a siégé au conseil régional. Le conseil lui a décerné le prix Maurice-Hébert, qui est remis annuellement aux militants et militantes qui se distinguent par leur participation et leur solidarité à l'égard de tous les secteurs d'activité regroupés au sein du conseil.

Les congressistes ont eu la chance d'entendre Édith Cloutier, directrice générale du Centre d'amitié autochtone, sur les défis que doivent affronter les différentes communautés en région et sur les réalités qui sont trop souvent ignorées par la population autochtone. Sa présentation a été fort appréciée par les personnes déléguées et

a été un moment fort du congrès. Le Centre d'amitié autochtone et le conseil ont une volonté réelle de maintenir le contact et de travailler ensemble afin de multiplier les échanges.

Linda St-Louis, responsable du programme éducatif à l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT), est venue partager avec les congressistes le point de vue de l'AFAT concernant l'exploitation forestière en région et les alliances nécessaires afin de maximiser l'utilisation du bois dans la construction.

Le congrès a été l'occasion de saluer le départ de quelques-uns des membres du conseil, mais aussi de souligner l'arrivée d'autres personnes qui viendront assurément enrichir les débats. La tenue du congrès dans les locaux de la section locale 3057 du syndicat Unifor était une proposition et un souhait du confrère Éric Leduc, membre du comité organisateur et vice-président au conseil régional depuis plusieurs années. Ce dernier n'a malheureusement pas été en mesure d'y participer puisqu'il combattait un cancer depuis plus d'un an et est décédé quelques jours après le congrès. Le conseil régional offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches. ■



MANON LECLERC



MATHILDE CINQ-MARS

LES CARTES DE NOËL DU COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ Elles sont de retour !

Comme la tradition du réveillon de Noël qui est à nos portes, celle des cartes postales du Collectif pour un Québec sans pauvreté est de retour ! Rappelons que ces cartes visent à sensibiliser la population et à rappeler la nature politique des enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale.

À la suite du succès de l'édition 2017, le même stratagème a été utilisé pour la campagne de cette année, soit détourner des loteries bien connues pour mettre en scène des personnages en situation de pauvreté. Les cartes sont, cette année encore, joliment illustrées par l'artiste Mathilde Cinq-Mars.

Ainsi, la carte «Lotto pauvre-o-max» rappelle qu'au Québec, 800 000 personnes ne subviennent pas à leurs besoins de base ; «la mini vie» fait le portrait de Daphnée qui demeure pauvre malgré un emploi ; enfin la célèbre «lotto 6/49» devient la «lotto 6/48» pour les cartes de Josée et Akim, deux personnes assistées sociales qui n'ont droit qu'à la prestation de base qui est de... 648\$ par mois.

Le détournement des loteries les plus populaires permet de rappeler qu'au Québec, où une personne sur dix ne couvre pas ses besoins de base, la pauvreté est probablement la loterie qui, malheureusement, fait le plus de «gagnants» et de «gagnantes».

Pour en savoir plus sur la campagne ou pour commander des cartes, visitez le site du Collectif : www.pauvrete.qc.ca. ■

Le modèle québécois d'assurance médicaments : inefficace et dispendieux

Extraits de la Fiche technique n° 20 de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC), disponible sur www.irec.quebec.

Les enjeux autour des dépenses en médicaments sont nombreux et complexes. Il ne s'agit pas d'un problème unique au Québec ni même au Canada. Il découle d'enjeux globaux qui relèvent plus largement de l'insertion d'une petite économie locale dans une économie mondiale traversée par des révolutions technologiques majeures et par de nouveaux besoins de santé.

Il existe néanmoins certains pays qui se sont dotés de systèmes universels d'assurance médicaments qui ont permis de répondre aux enjeux de santé publique tout en maîtrisant les coûts.

Une comparaison qui désavantage le Québec

Le régime général d'assurance médicaments du Québec (RGAM) est un système mixte qui combine des régimes collectifs privés et un régime public d'assurance médicaments (RPAM). Il est universel dans la mesure où l'adhésion à un régime est obligatoire. La loi stipule qu'une personne ayant accès à un régime collectif privé doit l'accepter. Inversement, aucun régime privé ne peut refuser l'adhésion d'une personne admissible. À défaut de disposer d'un régime privé, toute personne doit adhérer au régime public administré par la RAMQ.

Le régime hybride actuel a le précieux avan-

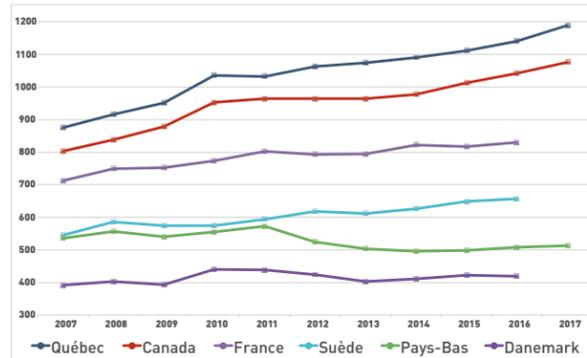
tage de couvrir l'ensemble de la population du Québec mais comporte tout de même son lot de problèmes. Ces problèmes, qui relèvent avant tout d'une question d'équité, sont de deux ordres distincts. D'une part, il y a un clivage en ce qui concerne les modalités d'accès au régime public en comparaison aux régimes collectifs privés ; d'autre part, les listes de médicaments remboursés des régimes privés sont plus étendues que celle du régime public. Enfin, il existe des disparités de prix entre les régimes pour les médicaments remboursés, ce qui limite la capacité du gouvernement à contrôler les dépenses et à réaliser une gestion rigoureuse.



En rapportant le Québec à des entités nationales comparables¹, le constat nous apparaît évident : c'est ici que les dépenses pharmaceutiques *per capita* sont les plus élevées.

1. Version complète disponible au <https://irec.quebec/publications/fiches-techniques/le-modele-quebecois-dassurance-medicaments-inefficace-et-dispendieux>.

Dépenses pharmaceutiques (\$CAD/capita)



Source : Data OCDE et Institut canadien d'information sur la santé

Une étude attentive des différents régimes nous permet d'identifier les mesures d'encadrement et de régulation qui sont les plus aptes à contrôler les prix et les dépenses en médicaments.

1) Plusieurs pays se sont dotés de mesures visant à contrôler le prix des médicaments brevetés, par le biais d'une liste de pays de comparaison en fonction de laquelle les prix seront établis comme justes ou excessifs. Malheureusement, la liste canadienne comprend les pays où les prix sont les plus élevés.

2) Les critères retenus dans le cadre de l'évaluation des médicaments et le caractère plus rigoureux ou laxiste du processus d'inscription à la liste des médicaments remboursés ont des incidences sur les dépenses en la matière.

3) Plusieurs pays ont une politique stricte de substitution des médicaments génériques aux médicaments brevetés.

4) La centralisation de l'approvisionnement et des

appels d'offres donne un pouvoir de négociation plus élevé.

5) Les différents régimes étudiés comportent tous certaines règles entourant les profits pouvant être dégagés par les grossistes ou par les pharmacies.

Réforme pour un régime public universel

Le régime mixte actuellement en vigueur au Québec crée une iniquité en ce qui concerne la participation financière des personnes assurées, les couvertures auxquelles elles ont droit et les prix de vente des médicaments auxquels elles ont accès. À l'inverse, la mise en place d'un régime universel public d'assurance médicaments, dont plusieurs pays comparables au Québec ont déjà montré l'efficacité, permettrait de mieux contrôler les prix des médicaments et ainsi de favoriser un accès véritablement équitable aux médicaments pour l'ensemble de la population du Québec. ■

Le RSR Montréal fête ses 25 ans !

Le 15 novembre dernier se tenait le 10^e congrès du Regroupement des syndicalistes à la retraite (RSR), région de Montréal, sur le thème *De l'expérience, nous en avons !*

Plusieurs invités régionaux FTQ Montréal étaient présents dont le président du Conseil métropolitain, Marc-Édouard Joubert, qui



est venu présenter les dossiers de l'heure au conseil. La directrice du Centre internationale de solidarité ouvrière (CISO), Amélie Nguyen, en a profité pour annoncer la tenue du colloque *L'autodétermination du peuple palestinien : enjeux et défis*, dont nous vous parlerons dans la prochaine édition du *Monde ouvrier*.

Campagne FTQ pour un régime public et universel d'assurance médicaments

La conseillère au service de l'éducation de la FTQ, Marie-Josée Naud, est venue présenter la campagne de la FTQ pour un régime public et universel d'assurance médicaments.

Le président de la FTQ, Daniel Boyer, en a également profité pour revenir sur le Colloque sur les régimes privés et public d'assurance médicaments organisé



par la FTQ, les 13 et 14 novembre dernier, et auquel plus de 400 personnes ont assisté. «*La mobilisation est importante, car cet enjeu concerne non seulement les travailleurs et les travailleuses, mais*

aussi toute la population québécoise», a-t-il affirmé.

Plusieurs résolutions ont d'ailleurs été adoptées sur ce sujet, ainsi que sur les résidences privées pour les personnes âgées.



Élection du comité de direction

- ▼ Président : Louis Larivière (SEPB-574);
- ▼ 1^{er} vice-président : Gilles Antinozzi (Unifor);
- ▼ 2^e vice-présidente : Louise Hinton (TUAC);
- ▼ Trésorière : Marjolaine Leonard (SEPB-574);
- ▼ Secrétaire archiviste : Gilles Patenaude (STTP);
- ▼ Directrice : Nicole Milhomme (Unifor);
- ▼ Directeur : Jean-Claude Rocheleau (Unifor). ■

À LA SOURCE

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ) / SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER / NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2018



Harcèlement : le milieu de la culture prend le taureau par les cornes

Dans la foulée du mouvement #moiaussi, le milieu de la culture a entamé une importante réflexion et une prise en charge sur la question du harcèlement et des inconduites sexuelles en milieu de travail. À l'automne 2017, un comité restreint émanant d'une quarantaine d'organisations, dont la GMMQ, l'UDA, l'ADISQ, l'UNEQ, et l'AIEST, a été mis sur pied afin de faire des recommandations aux ministères de la Culture et de la Condition féminine.

Le Monde ouvrier a rencontré le président de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ), Luc Fortin, et les représentants québécois des sections locales 667 et 514 de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma (AIEST), Christian Lemay et Christian Bergeron, pour faire le point.

Ils sont unanimes et très satisfaits des résultats. Le travail de ce comité a eu un impact très concret sur le terrain. En effet, en mars 2017, Québec a octroyé l'importante somme de 800 000 \$ afin d'assainir le milieu de la culture de toute présence de harcèlement.

Une partie du montant, 300 000 \$, a permis à l'Aparté de voir le jour. Sous la responsabilité de Juripop, ce guichet



Christian Bergeron et Christian Lemay, respectivement de la section locale 514 et 667 de l'AIEST. Retenu à l'extérieur, le président de la GMMQ, Luc Fortin, était présent par téléphone lors de l'entrevue. La section locale 56 de l'AIEST a également participé à la démarche.

unique, confidentiel et gratuit permet aux victimes d'obtenir de l'aide et aux différents groupes du milieu d'être conseillés en la matière au besoin.

La demande est grande et plusieurs personnes sont déjà accompagnées par l'avocate Virginie Maloney qui coordonne le projet.

Les autres 500 000 \$ ont été octroyés à l'Institut national de l'image et du son (INIS) afin de créer une formation en ligne qui sera disponible à l'ensemble du secteur culturel pour s'assurer

que la prévention est au cœur de la démarche. Le milieu de la culture a ses propres particularités qui exigeaient effectivement une attention particulière. C'est un secteur où il existe une grande précarité dans un modèle encore très hiérarchisé. Les victimes ont donc peur des conséquences d'éventuelles dénonciations. De plus, comme les personnes œuvrant dans le domaine sont nombreuses à avoir un statut de travailleur autonome, elles n'ont pas accès aux protections

des lois du travail. Et comme le harcèlement n'est pas un accident du travail, le travailleur ne peut pas non plus se tourner vers la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). « C'est pour cela qu'on doit négocier des ententes collectives qui prévoient des clauses sur le harcèlement. Cela nous permet de déposer des griefs en cas d'abus », mentionne le président de la GMMQ, Luc Fortin.

« Il y a un travail important d'éducation pour expliquer ce qu'est le harcèlement. Qu'est-ce qu'un geste de harcèlement et quels sont les droits des travailleurs et travailleuses. Il faut revenir à la base. Et ce, autant pour les travailleurs et travailleuses que pour les employeurs », dit-il.

« Il y avait urgence à nous sortir la tête du sable. Il n'y a plus de raison d'ignorer en 2018 ce qu'est du harcèlement. Plus on va sensibiliser les milieux, moins ceux-ci seront tolérants face à des comportements de harcèlement », affirme Christian Bergeron en expliquant que c'est une des raisons qui a poussé la section locale 514 à mettre sur pied un cours obligatoire sur le harcèlement qui sera disponible sur leur plateforme web d'ici la fin de l'année. ■



Dépistage systématique : une atteinte à la vie privée

Lors du Colloque FTQ en santé et sécurité du travail des 11 et 12 octobre dernier qui s'est tenu à Trois-Rivières, les quelque 230 personnes présentes ont pu assister à une conférence sur la législation du cannabis, devenu légal au Canada le 17 octobre dernier. Les lois du travail n'ont toutefois pas été modifiées et les employeurs expriment une ferme volonté à introduire des programmes systématiques de dépistage de consommation de drogue dans les milieux de travail. Ces programmes de dépistage, qu'ils soient administrés sous la forme d'un test d'urine, d'une prise de sang ou autres, sont une atteinte à la vie privée, à l'intégrité et à la dignité des travailleurs et travailleuses. Ils ne devraient pas être tolérés.

Les tribunaux ont été très clairs en ce qui a trait à la définition de mesures raisonnables de dépistage de drogues chez les travailleurs et travailleuses : pour les postes à sécurité élevée, l'employeur doit avoir des motifs raisonnables de croire que la personne visée est sous influence. L'employeur peut également demander un test lorsqu'un accident grave survient. Dans le cas du retour au travail d'une personne présentant un problème de dépendance, il peut aussi utiliser un programme de dépistage individualisé.

La position des tribunaux est très éloignée des dépistages systématiques ou au hasard utilisés par certains employeurs. L'enjeu est important, car en plus de porter atteinte à la vie privée, de tels tests ne permettent pas de mesurer l'état d'intoxication lors de l'exécution du travail, mais seulement de découvrir si la personne a consommé du cannabis dans le passé. Surtout en ce qui concerne le cannabis, la science n'est actuellement pas en mesure de faire le lien entre le taux de THC présent dans le système et l'état des facultés, d'autant plus que rien ne prouve qu'une personne qui consomme du cannabis lors de sa journée de repos n'est pas en mesure d'effectuer correctement son travail le jour suivant. Les employeurs veulent pourtant être en mesure de connaître l'historique de consommation des travailleurs et travailleuses, même lorsqu'elle n'est pas en lien avec le travail.

Lorsqu'une personne se présente sur les lieux du travail avec les facultés affaiblies, il serait tellement plus efficace et rapide de faire passer un test de capacité. C'est le même type de test utilisé par les policiers et qu'on fait passer aux conducteurs interceptés sur la route qui consiste en quelques exercices simples, comme toucher son nez, marcher sur une ligne droite, etc. En plus d'éviter une atteinte à la vie privée, ce test a l'avantage d'être utile au dépistage des facultés affaiblies, qu'elles soient liées à la consommation d'alcool, de cannabis ou encore de drogues de prescription.

Par conséquent, il est primordial de s'opposer, par nos actions syndicales, aux programmes de dépistage systématique dans nos milieux de travail, et ce, pour deux raisons : premièrement, il s'agit manifestement d'une atteinte à la vie privée, à l'intégrité et à la dignité qui est contraire à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec et, deuxièmement, ce mécanisme est inadéquat pour déterminer les facultés d'une personne dans le cadre de l'exécution de son travail. Restons vigilants ! ■



Cette affiche est distribuée dans tous les milieux de travail.

« LE HARCÈLEMENT PEUT AVOIR DES IMPACTS MAJEURS SUR LA SANTÉ MENTALE DE NOS MEMBRES : ANXIÉTÉ, STRESS, BURN-OUT, DÉPRESSION, ETC. IL ÉTAIT TEMPS QUE LE MILIEU CULTUREL QUÉBÉCOIS, À L'INSTAR DE NOS VOISINS AMÉRICAINS, SE DOTE DE POLITIQUES CLAIRES POUR CONTRER LE HARCÈLEMENT. C'EST LA RESPONSABILITÉ DES EMPLOYEURS DE FOURNIR UN MILIEU DE TRAVAIL EXEMPT DE TOUTE TRACE DE HARCÈLEMENT. »

— Christian Lemay, AIEST 667



ERIC DEMERS

Mieux intervenir dans nos milieux de travail en matière de santé et de sécurité

Les 11 et 12 octobre dernier, plus de 200 personnes ont assisté au Colloque en santé et sécurité du travail de la FTQ qui s'est tenu à Trois-Rivières. Représentants et représentantes à la prévention, délégués syndicaux et déléguées syndicales, membres syndicaux siégeant aux comités paritaires en matière de santé et de sécurité, dirigeants syndicaux et dirigeantes syndicales, ainsi que plaideurs et plaideuses sont venus apprendre et échanger sur les dossiers de l'heure en prévention ou en réparation.

Parmi les nombreux sujets abordés cette année, la psychologue et professeure titulaire à HEC Montréal Estelle M. Morin a fait une présentation intitulée *Promouvoir la santé au travail: le sens du travail et le sens au travail*. Elle a abordé les facteurs de risque que l'on peut retrouver dans les conditions de travail, l'organisation du travail et les pratiques de management.

M^e Céline Giguère, avocate et coordonnatrice au service de la santé et de la sécurité du travail au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), en collaboration avec Serge Beaulieu, conseiller syndical au service de l'éducation de la FTQ, ont présenté les effets de l'Arrêt Caron dans nos milieux de travail (voir article ci-contre). Ils ont proposé aux participants et participantes une réflexion en atelier sur les différentes possibilités d'adaptation de poste en

milieu de travail. Il a été question, entre autres, des outils à mettre en place et à développer pour s'assurer du respect de l'obligation de l'accommodement pour les membres.

M^e Luc Côté, chef d'équipe, Conseil, recherche et diffusion de la jurisprudence au Tribunal administratif du travail (TAT), est venu exposer une mise à jour de la jurisprudence du TAT et des tribunaux supérieurs.

Henri Bernard, ingénieur et conseiller-expert à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), a fait une présentation sur les modifications réglementaires relatives au cadenassage et autres méthodes de contrôle des énergies apportées au Règlement sur la santé et la sécurité du travail ainsi qu'au Code de sécurité pour les travaux de construction.

Waguih Geadah, ingénieur et chargé de cours à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), a parlé de la sécurité des machines. Sa conférence portait sur la loi et la réglementation sur la sécurité des machines, les risques associés à l'utilisation des machines, les protecteurs et dispositifs requis sur les machines. Il a terminé en parlant des consignes générales et particulières en lien avec les machines.

Denys Denis, chercheur à l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST), détient un doctorat en ergonomie et est professeur associé à l'UQAM. Il a fait une présentation intitulée *Le travail au sein de l'industrie 4.0: réalités, défis et perspectives en santé et sécurité au travail*. Sa présentation a permis aux participants et participantes de se familiariser avec le concept de l'industrie 4.0, d'anticiper les conséquences pouvant en découler en matière de santé et sécurité du travail. De plus, il a présenté les outils

ÉVÈNEMENT ANNUEL INCONTOURNABLE, LE COLLOQUE FTQ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL OFFRE DES OUTILS POUR MIEUX INTERVENIR DANS NOS MILIEUX DE TRAVAIL EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ.

que les chercheurs ont développés en lien avec ce thème et a donné des exemples concrets de la façon dont l'IRSST se préoccupe de cette nouvelle réalité.

M^e Danielle Lamy, avocate et coordonnatrice des plaideurs et plaideuses au SCFP, et Daniel Cloutier, responsable national au service de la santé et de la sécurité du travail au syndicat Unifor, ont parlé de la législation sur le cannabis et ont présenté la position syndicale sur la légalisation du cannabis (voir article à la page 8). Les participants et participantes ont eu droit à un cours d'histoire concernant la consommation du cannabis qui remonte à des millénaires, ainsi qu'à un aperçu partiel de la consommation du cannabis de nos jours. Un survol de la législation et des droits fondamentaux a été présenté suivi de la jurisprudence actuelle des tribunaux.

Pour ceux et celles qui n'ont pas eu la chance de participer au colloque, vous pouvez consulter les différentes présentations sur le site de la FTQ à <https://ftq.qc.ca/colloques-ftq-sante-securite-travail>.

Le service de la santé et de sécurité du travail de la FTQ tient à remercier tous les délégués et toutes les déléguées, ainsi que les conférenciers et conférencières pour leur présence, la pertinence de leurs interventions et la qualité de leur participation. ■

L'arrêt Caron de la Cour suprême du Canada

Comment mesurer l'impact de cet arrêt important dans nos milieux de travail? Les victimes de lésions professionnelles qui deviennent handicapées à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle seront-elles dorénavant mieux protégées?

Comment la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) agira-t-elle à la suite de ce jugement: sera-t-elle proactive en changeant sa façon de travailler les dossiers de réadaptation professionnelle? Et quel est le rôle des syndicats dans ce « nouveau » processus de retour au travail de nos membres qui restent avec des limitations fonctionnelles? Le sujet fait beaucoup jaser et telles étaient les questions adressées aux personnes présentes lors d'un atelier dans le cadre du dernier Colloque FTQ en santé et sécurité du travail.

Le retour au travail à la suite d'une lésion professionnelle: un droit fondamental!

On le sait, ce droit est même prévu à l'article 1 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP). En plénière, il a été mentionné que, trop souvent, les travailleurs et travailleuses qui ont des atteintes permanentes et des limitations fonctionnelles voient leurs droits bafoués tout simplement par le manque de volonté de l'employeur et de la CNESST de véritablement les accommoder. Cela devrait maintenant être chose du passé, mais plusieurs participants et participantes ont mentionné qu'il ne faut pas considérer cela comme acquis. En effet, plusieurs personnes ont témoigné qu'il ne faut pas nécessairement se fier à la CNESST pour faire appliquer de façon plus robuste le droit de retour au travail, car cette dernière ne fait que répéter que c'est une obligation de l'employeur et que ce n'est pas à elle de forcer l'obligation d'accommodement en vertu de la Charte. Ce n'est pas très convaincant. Force est de constater qu'il faudra une fois de plus suivre les dossiers de près et forcer la CNESST à demander, avec nous, des mesures d'accommodements pour les victimes lorsqu'il est possible de les réintégrer sans contrainte excessive pour l'employeur.

En plénière, le rôle important que nous devons jouer en matière de défense de nos membres a aussi été souligné. Nous devons expliquer davantage ce que veut dire l'obligation d'accommodement pour handicap aux travailleurs et travailleuses et les informer qu'ils bénéficient maintenant d'une meilleure protection depuis ce jugement important de la Cour suprême. Nous avons le devoir de les sécuriser, de continuer de les accompagner et de vraiment agir pour trouver des solutions afin de les maintenir en emploi. Comme le disait le porte-parole d'un atelier: « *Nous sommes en 2018 après tout... et des solutions simples pour pallier un handicap, il en existe plusieurs!* ».

À nous d'agir syndicalement et de rester vigilants! ■



Colloque FTQ sur l'assurance médicaments

SUITE DE LA UNE

LA FTQ A ORGANISÉ CET IMPORTANT ÉVÉNEMENT DANS LE BUT DE DÉFINIR LES CONTOURS D'UN RÉGIME D'ASSURANCE MÉDICAMENTS QUI CORRESPOND VÉRITABLEMENT AUX BESOINS DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES, DE POUSSER LA RÉFLEXION UN PEU PLUS LOIN ET DE PRÉCISER SES DEMANDES FACE AUX GOUVERNEMENTS.

« Ça fait longtemps que la FTQ se préoccupe des enjeux liés aux médicaments et, aujourd'hui, nous faisons le constat que le régime hybride québécois craque de partout. Les dépenses en médicaments au Québec sont parmi les plus élevées au monde. Dans nos milieux de travail, les augmentations de salaire servent parfois uniquement à compenser la hausse des primes. Des travailleurs et travailleuses à temps partiel doivent démissionner parce que les primes sont trop chères. Des personnes retraitées doivent consacrer une partie importante de leurs revenus pour l'assurance médicaments. Faute de moyens, une part importante de personnes malades se privent de médicaments. Ça n'a plus de bon sens. Il faut que ça change », a dit Serge Cadieux en invitant les participants et participantes à poser des questions et à faire part de leurs interrogations ou de leurs inquiétudes.

Les participants et les participantes ont discuté de plusieurs thématiques concernant l'assurance médicaments. Ils ont ainsi pu échanger sur les problèmes vécus dans les milieux de travail. Aussi, un fort consensus s'est établi quant à la vision proposée par la FTQ pour l'établissement d'un régime public et universel d'assurance médicaments. Malgré l'opposition de puissants lobbys comme les assureurs et les entreprises pharmaceutiques, les participants et les participantes ont manifesté leur indignation et leur volonté de mener une lutte sociale. Il est apparu clair que les élections fédérales d'octobre 2019 constituent la prochaine fenêtre d'opportunité que le mouvement syndical doit saisir.

L'événement a aussi été l'occasion de présenter le plan de la campagne pour un régime public et universel d'assurance médicaments, *La pièce manquante*, que la FTQ a lancée conjointement avec la CSN, le 9 septembre dernier.

Pour en savoir plus sur la campagne : <https://assurance-medicaments.ftq.qc.ca>. Toutes les présentations du colloque sont disponibles sur le site Web de la FTQ. ■



Le panel animé par le journaliste René Vézina a permis d'offrir une perspective plus large sur l'assurance médicaments. « Les assureurs et les entreprises pharmaceutiques ont tout intérêt à maintenir le système en place. Il va falloir que les syndicats, la population et tous les groupes établissent un nouveau rapport de force », a maintenu Isabelle Leblanc, présidente de Médecins québécois pour le régime public. « Nous avons un dossier gagnant entre les mains, a déclaré Elisabeth Gibeau, analyste santé à l'Union des consommateurs. C'est rare qu'une lutte sociale permette en même temps d'économiser de l'argent public. » Guillaume Hébert, chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), a fait preuve d'optimisme pour la suite des choses : « Présentelement, on a tous les ingrédients pour que ça fonctionne. Il ne suffit que de renouer avec un courage et une force de frappe qu'on a connus dans le passé », a-t-il expliqué.



Le président de la FTQ, Daniel Boyer, a appelé à une grande mobilisation sur cet enjeu qui concerne non seulement les travailleurs et les travailleuses, mais aussi toute la population québécoise.



La professeure Johanne Collin de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal s'est penchée sur la centralité du médicament dans nos vies, l'évolution des usages, ainsi que sur les travers de l'industrie pharmaceutique.



Le constat de Yanick Comeau, actuaire chez Services actuariels SAI, est sans appel : les groupes bénéficiant d'assurances collectives ont peu de solutions pour contrôler les coûts du volet médicaments. Il apparaît nécessaire d'apporter des changements importants au régime actuel.



Le professeur Marc-André Gagnon de l'Université Carleton a démontré avec éloquence les dysfonctionnements du régime hybride (public-privé) d'assurance médicaments. Entre autres, les dépenses en médicaments au Québec sont parmi les plus élevées au monde, le régime hybride est incapable de contrôler les coûts et plusieurs personnes ne peuvent se procurer leurs médicaments faute de moyens.

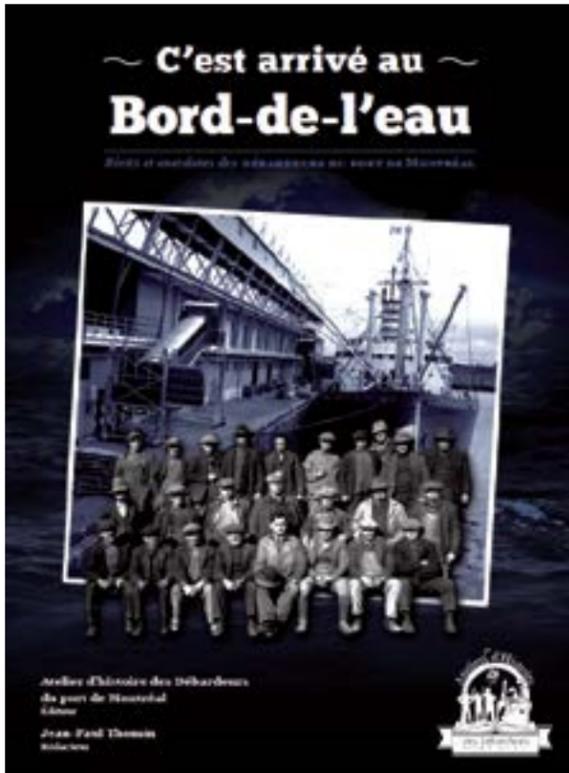
Découvrir les quais et les débardeurs du port de Montréal

Le livre *C'est arrivé au Bord-de-l'eau* offre les témoignages et les anecdotes des débardeurs sur le travail et la culture des quais entre 1930 et 1980. C'est l'époque du sang et de la sueur pour charger et décharger les navires et nourrir la croissance de la ville. Enrichi de nombreuses photos d'époque et produit par l'Atelier d'histoire des Débardeurs du port de Montréal, le livre est disponible dans les librairies Renaud-Bray de la région de Montréal, ainsi que dans les librairies suivantes : Monet, Raffin, Le Fureteur, Le Parchemin, Libraires Paulines, Vieux Bouc, Le Port de tête, Olivieri, L'Écume des jours.

Renseignements : atelier@syndicat375.org Pour en savoir davantage : <https://bit.ly/2N0WRS7>.

Extrait :

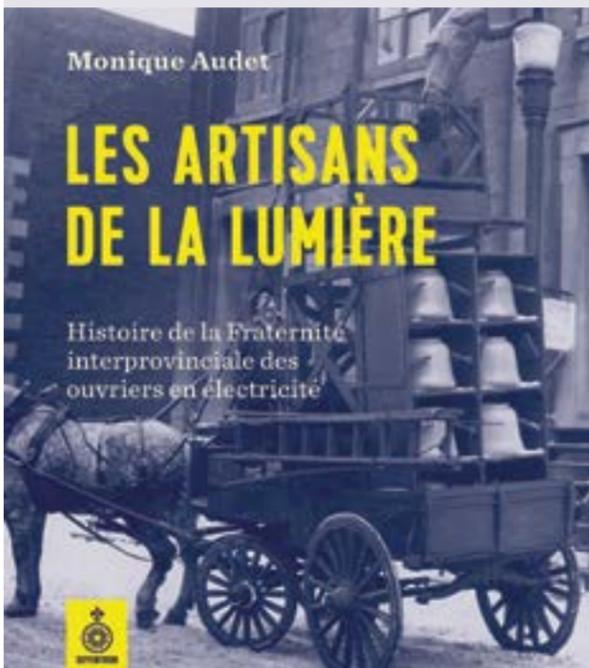
« Il y a livre d'histoire et livre d'histoire. La vie des ouvriers et des gens ordinaires ne fréquente pas les noms des grands personnages et les dates des événements mémorables qui les accompagnent. Elle se retrouve entre les lignes sous le vocable "population" ou "habitants" ou "pays". Le monde ouvrier est invisible, mais c'est lui qui donne chair et sang à nos sociétés. Ce livre présente des anecdotes. Des faits divers racontés dans leurs mots par les débardeurs. De petits récits qui placent le lecteur au niveau des quais, face au fleuve immense, à côté de la coque d'acier chargée de sacs, de caisses ou de poches envoyés par toute la géographie de la planète. Ces récits décrivent le travail de débardeur, un univers



pareil à nul autre au monde; avec sa culture, avec ses règles, ses décors, ses dangers et même sa propre météo. C'est un livre d'anecdotes.

Il s'agit aussi d'un véritable livre d'histoire. Pour une fois, voici le travailleur qui parle. Et l'invisible apparaît devant nos yeux. » ■

Histoire syndicale des ouvriers en électricité



Le 7 novembre dernier, la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FIPOE) lançait un livre sur l'histoire syndicale des ouvriers en électricité, édité par la maison Septentrion. Rédigé par notre collègue retraitée Monique Audet, ce livre relate une vie syndicale fourmillante qui trouve son origine à la fin du 19^e siècle. *Le Monde ouvrier* lui a demandé ce qu'elle en retirait.

« D'abord et avant tout, j'ai écarté l'idée de rédiger une "thèse" historique, en fil continu, qui finirait sans doute par être remise dans un rayon de bibliothèque. Il était

important pour moi d'écrire quelque chose qui allait plaire aux ouvriers en électricité eux-mêmes et qu'ils pourraient utiliser dans leur formation et dans l'intégration des nouveaux membres. J'ai dû rapidement constater l'absence quasi généralisée de sources documentaires. Relisant les livres usuels sur l'histoire syndicale, parcourant les milliers de pages du journal mensuel de l'International Brotherhood of Electrical Workers (IBEW) et discutant avec de militants retraités de l'actuelle FIPOE, j'ai réussi à recueillir suffisamment d'informations pour

arriver au résultat que l'on connaît.

Cet exercice m'a fait découvrir l'histoire d'un syndicat dont plusieurs gestes sont ni plus ni moins qu'exemplaires à plusieurs titres.

L'adhésion des électriciens à la section locale 568 du syndicat international IBEW au début des années 1900 les a conduits à faire de grandes avancées syndicales et à regrouper de plus en plus d'ouvriers.

Il reste qu'il fallait remédier à des problèmes qui les empêchaient de vivre pleinement une vie syndicale libre et autonome. L'imposition de l'anglais comme langue "syndicale", l'impossibilité d'avoir un organisateur francophone, la dépendance formelle aux décisions du syndicat de Washington, l'obligation de souscrire à un fonds de pension américain ne répondant pas aux besoins québécois, voilà autant d'éléments qui ont conduit la section locale 568 à vouloir se séparer du syndicat international et à se donner une structure québécoise, libre et démocratique, pavant la voie pour d'autres organisations. La section locale 568 cédait ainsi le pas, en 1972, à la FIPOE.

Les années qui ont suivi ont été tout autant bouillonnantes d'activité, conduisant la FIPOE à jouer un rôle de premier plan dans la construction de la FTQ-Construction au début des années 1980 et dans la consolidation même de la FTQ. » ■



Abonnez-vous à ftq.qc.ca/monde-ouvrier

MOUVEMENT DE PERSONNEL À LA FTQ

Bonne retraite, Claude !



Le 18 octobre dernier, plus de 150 personnes se sont réunies à Québec pour souligner le départ à la retraite du confrère Claude Maltais.

Claude était conseiller régional FTQ pour la région de Québec et Chaudière-Appalaches depuis 2009. Il a également été président du conseil régional de 2000 à 2009 et

vice-président de la FTQ représentant les conseils régionaux de 2005 à 2009.

Ce magnifique coin du Québec n'a plus de secrets pour cet ancien travailleur de l'usine d'Abitibi-Bowater à Beauré, municipalité dans laquelle il s'est investi dans plusieurs organismes. À l'usine, il était membre de la section locale 138 du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) à compter de 1974.

À partir de 1989, il milite à l'exécutif de sa section locale où il a occupé les postes de vice-président en santé et sécurité, de secrétaire correspondant et de président.

Toujours prêt à aider les membres et ses collègues, dans sa région comme aux quatre coins du Québec, Claude a toujours eu à cœur le développement socio-économique et il a su mobiliser avec une efficacité hors du commun les membres de sa région. Sa grande disponibilité et ses nombreux contacts lui donnaient une efficacité redoutable quand venait le temps d'organiser des manifestations et de coordonner une foule d'activités syndicales dans la région.

Pour un grand nombre de ses collègues, Claude était un exemple pour porter une des revendications de la FTQ, soit la conciliation travail-famille.

La FTQ te souhaite une bonne retraite bien méritée et du bon temps avec ta famille et tes proches ! ■

LES MOTS QU'IL FAUT

Work in progress

L'expression anglaise *work in progress* a plusieurs significations et plusieurs équivalents français, selon les contextes d'emploi.

Dans le domaine des arts, notamment en arts visuels et en théâtre, on utilisera le terme français *création évolutive* pour désigner une œuvre en cours d'élaboration, présentée au public sous une forme non définitive et améliorée au fil des représentations ou des étapes de création. Il va sans dire que d'autres termes ou expressions sont également possibles selon les situations : *création en cours*, *création en évolution*, *ouvrage en cours*, *œuvre en devenir*, *œuvre inachevée*, etc. On parle aussi parfois, de façon plus imagée, de *chantier* pour désigner cette notion d'« œuvre en cours d'élaboration ». ■

Source : OQLF

CLIN D'ŒIL SUR L'HISTOIRE



Voici le premier conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ composé de sept membres nommés au Conseil général du mois d'août 1983. Dans l'ordre habituel, on reconnaît Fernand Boudreau (CTM), Claude Ducharme (TUA), les dirigeants de la FTQ, Louis Loberge et Fernand Daoust, Edmond Gallant (SCTP), Clément Godbout (Métallos) et Claude Morriveau (SCFP). ■

CONFLITS FTQ AU 29 NOVEMBRE 2018

EMPLOYEUR	VILLE	NOMBRE DE TRAVAILLEURS	SYNDICAT	DÉBUT DU CONFLIT
ABI	BÉCANCOUR	1030	MÉTALLOS-9700	2018-01-11 (LOCK-OUT)
CALÈCHES QUÉBEC INC.	QUÉBEC	20	TUAC-501	2018-07-25 (GRÈVE)
RÉSIDENCE DES BÂTISSEURS - MATANE	MATANE	48	UES 800	2018-11-13 (GRÈVE)

TOILETTES DE CHANTIER

Les travailleurs et travailleuses de la construction sont au bout du rouleau

La qualité d'une toilette sur un lieu de travail ne devrait pas être un enjeu. Malheureusement, pour de nombreux travailleurs et travailleuses de la construction, les installations sanitaires ne répondent même pas au Code de sécurité pour les travaux de construction. Après plusieurs années de lutte, la FTQ-Construction avait obtenu en 2015 que le gouvernement modifie la législation pour rendre obligatoire la présence de toilettes à chasse sur un chantier dès qu'il y a 25 employés ou plus. Quelques années plus tard, l'absence d'intervention de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du

travail (CNESST) et une interprétation plutôt laxiste des employeurs font que le règlement est peu respecté. Présentement, sur le chantier du pont Champlain, ce sont les toilettes chimiques qui dominent et les toilettes à chasse se font rares. Certains travailleurs et travailleuses doivent marcher jusqu'à 40 minutes pour atteindre la toilette la plus proche et, par grand froid, les installations gèlent. La CNESST considère que ne représentant pas un danger, la situation sanitaire n'est pas une priorité. Pour sa part, la FTQ-Construction juge que cette situation est dégradante et humiliante



FTQ-CONSTRUCTION

pour les travailleurs et travailleuses. C'est pourquoi elle a monté une équipe d'intervention qui arpentera les chantiers du Québec et montera des dossiers bien documentés afin de démontrer à la CNESST que la situation est urgente et qu'elle doit être réglée une fois pour toutes. ■

Un Conseil québécois d'Unifor fort populaire

Près de 500 personnes déléguées et invitées ont pris part au 10^e Conseil québécois du syndicat Unifor du 23 au 25 novembre dernier. Le directeur québécois d'Unifor, Renaud Gagné, a fait la revue des principaux dossiers qui tiennent le syndicat occupé. Il a remercié les militantes et militants. «*Encore une fois, nous avons réalisé beaucoup [...] Que ce soit dans les négociations, dans nos représentations auprès des gouvernements, par la résolution de conflits d'importance ou notre implication communautaire, nous pouvons être fiers*», a-t-il souligné.

Le président de la FTQ, Daniel Boyer, a invité les membres à continuer

de revendiquer les demandes élaborées dans les plateformes de la FTQ et d'Unifor à l'occasion de la campagne électorale québécoise. «*Ce n'est pas parce que les élections sont passées qu'il faut cesser notre travail de lobby. [...] Je souhaite qu'au cours des quatre prochaines années, ce ne soit pas que les 74 députés de la CAQ qui décident. Il faut établir un réel dialogue avec*

les 125 députés que composent l'Assemblée nationale et tous les acteurs de la société civile», a notamment déclaré Daniel Boyer.

Une recommandation du directeur québécois enjoignant les sections locales d'Unifor à appuyer la campagne pour un régime public et universel d'assurance médicaments et une autre appelant les membres à se préparer dès maintenant en vue des élections fédérales à l'automne 2019 ont été votées à l'unanimité. ■



MARIE-ANDRÉE L'HEUREUX

Percées historiques des Teamsters chez Dicom et Téo taxi

Le syndicat des Teamsters a fait une percée historique en syndiquant les chauffeurs et les chauffeuses de la compagnie de livraison de colis Dicom de Drummondville, Sainte-Agathe, Sherbrooke et Mont-Joli. Les différentes requêtes en accréditation ont été déposées au cours des dernières semaines et les Teamsters entendent en déposer d'autres d'ici peu. Plusieurs équipes de recruteurs sont à pied d'œuvre aux quatre coins du Québec pour continuer le travail.

Au terme de cette première phase d'une campagne éclair, c'est près de 50 personnes salariées qui auront choisi

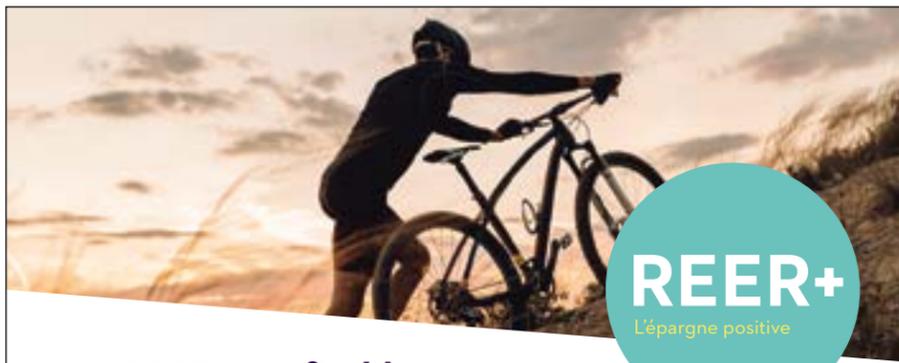
d'être représentées par un syndicat pour la première fois dans l'histoire de l'entreprise. Les travailleurs et les travailleuses se disaient insatisfaits de leurs conditions de travail puisqu'ils estiment être rémunérés jusqu'à 20% de moins que leurs confrères et consœurs syndiqués Teamsters œuvrant dans d'autres entreprises.

La compagnie Dicom effectue notamment la sous-traitance des livraisons régionales de UPS. Elle emploie des centaines de personnes salariées tant au Québec qu'en Ontario.

De plus, les quelque 400 chauffeurs et chauffeuses de Téo taxi ont aussi choisi les

Teamsters pour défendre leurs intérêts. Une requête en accréditation déposée en juillet dernier a été validée par le Tribunal administratif du travail (TAT) du Québec.

La syndicalisation a débuté lorsque des travailleurs et travailleuses ont contacté les Teamsters afin de faire connaître leurs insatisfactions à l'égard de leur employeur. Certains se plaignaient d'avoir été congédiés pour activités syndicales. Les avocats des Teamsters ont alors déposé des plaintes au TAT pour congédiements abusifs. Des rencontres en conciliation sont prévues sous peu afin de tirer ces histoires au clair. ■



REER+
L'épargne positive

Un REER+ profitable qu'un REER ordinaire

Savez-vous pourquoi, lorsque vous épargnez dans votre REER au Fonds de solidarité FTQ, vous bénéficiez de **30% d'économies d'impôt supplémentaires** ?

PARCE QUE LE FONDS A UNE MISSION UNIQUE: AIDER L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC.

Il a l'obligation d'investir la majorité de ses actifs dans l'économie d'ici et de créer et maintenir des emplois chez nous.

En investissant dans votre REER au Fonds, vous posez un geste solidaire. Et pour cela, vous bénéficiez d'économies d'impôt additionnelles.

Vous avez de quoi être fier !

Prêt à épargner avec le REER+ au Fonds ?



➤ Appelez au **1 800 567-3663**



➤ Visitez notre site **fondsftq.com**

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. On peut se procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

FONDS
de solidarité FTQ

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION / SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2018

- **AFPC** : Université McGill (Association du personnel non enseignant de l'Université McGill) – Tous les établissements.
- **AIMTA** : Gaudreau Environnement inc. – Drummondville, Composites VCI inc. – Saint-Lin.
- **MÉTALLOS** : Enquête Conseil Stratégique (E.C.S.) /établissement visé : Rio Tinto Alcan situé à Jonquière, Synagri S.E.C. – Contrecoeur, Production sécurité inc. – Rimouski, Blanchette & Blanchette inc. – Weedon.
- **SCFP** : Promotion Saguenay inc. – Chicoutimi – Tous les établissements, Régie intermunicipale de l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord – Saint-Jérôme, Société québécoise du cannabis (SQDC) – Saint-Jean-sur-Richelieu – Drummondville – Québec (Lebourgneuf), Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan – Tous les établissements.
- **SEPB** : Caisse Desjardins de La Nouvelle-Beauce – Tous ses établissements, Caisse Desjardins de Beauce-Centre – Tous ses établissements.
- **SQEEES-298** : Résidence l'Oiseau Bleu Saint-Georges – Saint-Georges, Résidence des Laurentides inc. – Sainte-Agathe-des-Monts.
- **TEAMSTERS** : Aliments Sunchef inc. – Montréal, Autobus Campeau inc. – Lachute, Signalisation de l'Estrie inc. – Sherbrooke, Tidan inc. – Québec, Ville de Saint-Lin-Laurentides – Toutes les piscines gérées par la ville de St-Lin-Laurentides, Ville de Saint-Lin-Laurentides – Tous les établissements de l'employeur, Covia Canada Ltée – Mirabel.
- **TUAC** : Les Systèmes Techno-Pompes inc. – Québec, 9295-1185 Québec inc. / Cuisines Doco, Entreprises Doco inc. – Saint-Jean-sur-Richelieu, Les Immeubles Roussin Ltée – Québec, Panneaux Optimum inc. – Saint-Léonard-d'Aston, Société québécoise du cannabis (SQDC) – Rimouski – Montréal (Rosemont) – Québec (Sainte-Foy) – Mirabel – Trois-Rivières, Société en commandite Le Quartier St-Jean – Saint-Jean-sur-Richelieu, Lev-Fab inc – Saint-Jérôme, Plastube inc. – Granby, Super marché Plouffe inc. – Bedford, Marché Sénécal inc. – Saint-Léonard, Épicerie Jean-Marie Tremblay & Fils inc. – Dolbeau-Mistassini.
- **UES-800** : 9381-7849 Québec inc. (Boston Pizza Saguenay) – Saguenay.
- **UNIFOR** : Groupe Lignarex inc. – La Baie.

COUPON D'ABONNEMENT GRATUIT

Nom	Prénom	
Syndicat ou organisme	Section locale	
Adresse		
Ville	Province	Code postal
Employeur		
Téléphone Travail ()	Poste	Résidence ()
Courriel		
Nombre d'exemplaires		
Faire parvenir à : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) 565, boul. Crémazie Est, bureau 12100, Montréal (Québec) H2M 2W3		